Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_136-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE MONTFORT COMMUNAUTE A LA COMMISSION SANTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE

N° Délibération CC/2026/136

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande exerce deux missions structurantes à l'échelle du territoire :

- d'une part, le Contrat Local de Santé (CLS) et le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) ;
- d'autre part, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et le Projet Territorial de Prévention de la Perte d'Autonomie (PTPPA).

Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de ces politiques, le Pays de Brocéliande a institué une commission dédiée aux enjeux de santé.

Cette commission a notamment pour objectifs :

- de sensibiliser et de mobiliser les élus locaux autour des enjeux de prévention, de promotion de la santé et du vieillissement de la population ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_136-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- de définir les orientations et la feuille de route du CLS et du PTPPA ;
- d'assurer la coordination, le suivi et le pilotage des actions mises en œuvre à l'échelle du territoire.

La commission est composée d'un élu communautaire désigné par chacun des EPCI membres du Syndicat Mixte, ainsi que d'un représentant des CCAS des centralités du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un représentant de la collectivité au sein de cette commission.

La candidature suivante est proposée : Régine Lefeuvre

Cette élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour cette désignation, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5711-1,
Vu l'article L 2121-21 du CGCT,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Considérant le courrier du pays daté du 16 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-autorise de ne pas procéder au scrutin secret comme précité ;
-désigne comme représentant au sein de la commission santé du syndicat mixte du Pays de Brocéliande: Régine Lefeuvre

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

